



HAL
open science

Exposer l'objet religieux dans les pèlerinages, aux XVIe et XVIIe siècles

Philippe Martin

► **To cite this version:**

Philippe Martin. Exposer l'objet religieux dans les pèlerinages, aux XVIe et XVIIe siècles. Culture et Musées, 2022, Exposer des objets religieux, 40, pp.153-182. 10.4000/culturemusees.9119. hal-03934330

HAL Id: hal-03934330

<https://hal.science/hal-03934330v1>

Submitted on 11 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Culture & Musées

Muséologie et recherches sur la culture

40 | 2022

Exposer des objets religieux

Dossier

Exposer l'objet religieux dans les pèlerinages, aux XVI^e et XVII^e siècles

Exhibiting religious objects in pilgrimages in the 16th and 17th Centuries

Exhibir el objeto religioso en las peregrinaciones de los siglos XVI-XVII

PHILIPPE MARTIN

p. 153-182

<https://doi.org/10.4000/culturemusees.9119>

Résumés

Français English Español

Aujourd'hui, reliques et ex-voto sont présents dans les églises ou les musées, mais ils ont perdu une dimension essentielle : le processus de leur exposition. C'est cela qui est présenté ici en privilégiant le cas des pèlerinages, spécialement Notre-Dame de Lorette et la Vierge de Liesse. À partir de la fin du xv^e siècle, l'Église définit le statut de ces objets. Elle fixe aussi les règles de leur exposition, que ce soit dans le sanctuaire, le trésor ou les simples dépôts. Elle utilise des médiateurs et des cartels. Mais aucun statut n'est définitif car les objets peuvent être déclassés pour être vendus ou détruits.

Today, relics and ex-votos are presented in both churches and museums, but they have been deprived of an essential aspect: their process of exhibition. This is the focus of this article, which highlights the case of pilgrimages, especially those of Our Lady of Loreto and the Virgin of Liesse. Starting at the end of the 15th century, the Church defined the status of these objects, and codified how they should be exhibited, whether in the sanctuary, the treasury or simply as deposits. Both labelling and personnel were employed, but they were never given definitive statuses as these objects can be "deaccessioned" for sale or destruction.

Hoy en día, reliquias y exvotos están presentes en iglesias o museos, pero han perdido una dimensión esencial: el proceso de su exposición. Esto es lo que se presenta aquí, focalizándose en el caso de las peregrinaciones, especialmente en aquellas de Nuestra Señora de Loreto y de la Virgen de Liesse. A finales del siglo XV, la Iglesia definió el estatus de estos objetos y estableció las normas para su exposición, ya sea en el santuario, el tesoro o en simples depósitos. También emplea mediadores y carteles. Pero ningún estatus es definitivo, ya que los objetos pueden ser descalificados para su venta o destrucción.



Entrées d'index

Mots-clés : pèlerinages, ex-voto, exposition, reliques, Liesse, Lorette

Keywords: pilgrimage, ex-voto, exhibition, relic, Liesse, Loreto

Palabras clave: peregrinaciones, ex-voto, exposición, reliquias, Liesse, Loreto

Notes de la rédaction

Manuscrit reçu le 14 mars 2022

Version révisée reçue le 25 avril 2022

Article accepté pour publication le 25 juillet 2022

Texte intégral

- 1 Aux XVII^e et XVIII^e siècles s'épanouissent et se multiplient les cabinets de curiosité (Céard, 1986 ; Pomian, 1987 ; Kenny, 2004 ; Moncond'huy & Martin, 2004). S'y accumulent les *mirabilia*, objets naturels ou faits de la main de l'homme : coraux, livres, pièces archéologiques, animaux, gravures, médailles, plantes, etc., tout ce qui est « curiosité » aux yeux du créateur de la collection. Chaque objet fait sens ; l'ensemble offre une image « vraie » d'un monde pensé et recréé. Cette perception gagne sa légitimité par le discours qui accompagne l'exposition : catalogues ou guides pour les visiteurs (Marrache-Gouraud, 2020). Il est fréquent de décliner le phénomène selon deux modalités : la *Kunstammer*, ou *Wunderkammer*, ainsi que le *studiolo* italien, pièce où le prince enferme ses trésors pour méditer et affirmer son prestige (Arasse, 2009 : 132-183). Un troisième espace est celui de l'exposition des reliques et autres objets dans les pèlerinages. La littérature sur le fait pèlerin est foisonnante¹. Nous voudrions ici déplacer le regard, oublier un instant la dimension dévote pour ne retenir que le fait de présenter des objets dans leur immense diversité, depuis la statue jugée miraculeuse jusqu'à l'humble bougie offerte par un pèlerin.
- 2 À la Renaissance, le mot « objet » s'oppose à celui de « chose »². Selon le poète Ronsard (1524-1585), il est « la cause, le motif d'un sentiment ». Il reprend les idées du philosophe Duns Scot (1266-1308) pour qui « l'objet est toujours relatif à une faculté par rapport à laquelle il se définit [...] L'objet désigne donc le mode de présence d'une chose connue dans une faculté de connaissance ». Ce sont ces modalités qui font naître le sentiment, autrement dit les processus grâce auxquels un objet devient religieux, est porteur d'un sens et suscite une émotion. Le fait d'exposer n'est pas neutre. En 1577, dans le chapitre XVII de ses *Instructiones fabricae et supellectilis ecclesiasticae*, Charles Borromée (1538-1584), archevêque de Milan, est très prudent face aux « tablettes votives, aux dons, images de cire et autres objets de ce genre qu'on a l'habitude de suspendre dans les églises par une antique coutume ». Les gestionnaires de sanctuaire doivent s'en méfier car « ils sont installés à mauvais escient, de manière indécente, honteuse et superstitieuse »³. On ne peut les supprimer, mais il faut contrôler leur présentation.
- 3 Cette mise en exposition est maintenant une dimension qui nous échappe. Les objets ont rejoint les vitrines des musées ou les cabinets des collectionneurs. Dans les sanctuaires, ils sont précieusement mis à l'abri. Ainsi, aux Saintes-Maries-de-la-Mer, les nombreux ex-voto peints sont regroupés dans deux grandes vitrines dans la nef : une exposition digne d'un musée mais bien éloignée de ce qu'étaient jadis les pèlerinages. Les rares exemples d'églises qui sont demeurées « en l'état » montrent la complexité et la précision de ces présentations. Ce ne sont pas de simples accumulations, elles sont pensées pour être le reflet d'une pastorale bien particulière. Les récits des miracles, les comptes des trésoriers, les textes normatifs des autorités et les journaux des voyageurs nous permettent d'imaginer ce qui existait jadis. Ils nous font comprendre les processus de l'exposition.



Le statut des objets

- 4 L'époque moderne est très sensible aux définitions (Guyard, 2020). La session XXV du concile de Trente, les 3 et 4 décembre 1563, publie le « décret sur l'invocation, la vénération et les reliques des saints et sur les saintes images » (Chanut, 1674 : 382-387). Les pères reconnaissent les éventuels dangers :

« Que s'il s'est glissé quelque abus parmi ces observations si saintes & si salutaires, le saint Concile souhaite extrêmement qu'ils soient entièrement abolis [...] on bannira aussi toute sorte de superstition ; on éloignera toute recherche de profit indigne & sordide ; & on évitera enfin tout ce qui ne sera pas conforme à l'honnesteté. »

- 5 Cette lutte contre ce qui est à proscrire passe d'abord par une définition stricte des objets. On en distingue de trois types : les reliques, car « c'est une chose bonne & utile de les invoquer, & supplier humblement ; & d'avoir recours à leurs prières, à leur aide, & à leur assistance » ; les images, à qui il convient de « rendre l'honneur, & la vénération [...] non que l'on croye qu'il y ait en elles quelque divinité, ou quelque vertu, pour laquelle on leur doive rendre ce culte » ; les autres représentations, qui « sont pour instruire le peuple, & pour l'accoutumer, & l'affermir dans la pratique de se souvenir continuellement des articles de la Foy » (*ibid.*).

L'objet sacré

- 6 Au cœur du dispositif se trouve l'objet sacré : les reliques, restes humains, vêtements d'un saint ou artefacts liés à lui ; les lieux mêmes, comme la maison de la Vierge, à Lorette, ou l'arbre de Montaigu où la Vierge serait apparue ; enfin, les innombrables statues miraculeuses, à l'image de celle de Liesse. Dans les sanctuaires, la présentation s'accompagne de processus d'exposition précis. Les pèlerins venus à Compostelle prient devant le crâne de saint Jacques le Majeur, présenté dans un riche reliquaire réalisé en 1322 et conservé dans une chapelle, et devant le corps, invisible dans son tombeau (Martin, 2018 : chap. 4). Si le visiteur ne voit rien, il est persuadé de la présence. En 1456, l'anglais William Wey assure que « le corps tout entier est intact ». Encore faut-il en assurer les visiteurs. Des pancartes et des guides l'affirment. En 1489, Jean de Tournai est témoin du phénomène. Dans ce qu'il appelle la Sainte Chapelle, devant le crâne-relique, il est accueilli par trois officiers de l'église, vêtus d'une robe mi-blanche, mi-rouge :

« Ils disaient en trois langues, latin, allemand et français, et très fort, que quiconque ne croyait fermement que le corps de saint Jacques ne soit dans la châsse ou emmuré dans le grand autel, comme il apparaît sur la lettre du rouleau qu'indique la statue qui est sur le grand autel, écrite en langue romane *Hic jactet* [...], a fait son pèlerinage en vain » (*ibid.*).

- 7 D'autres clercs interpellent aussi les visiteurs. En 1501, un chanoine assure à Antoine de Lalaing : « Faut croire que le corps de saint Jacques le Grand être sous le grand autel ou encourir l'excommunication papale » (*ibid.*). Ce n'est pas le lieu ici de discuter de la véracité des ossements, mais d'insister sur les processus de médiation mis en place par les gestionnaires du sanctuaire : des inscriptions, des statues ou des guides qui « disent » la nature de la relique, qui expliquent ce qu'il faut croire ou non, qui dirigent le pèlerin.

- 8 Persuadé de la puissance de l'objet sacré, le visiteur a tendance à vouloir se l'approprier en le caressant, en l'embrassant, en se couchant dessus, en y appliquant des linges, etc. Autant de gestes qui prouvent l'efficacité du discours sur la sainteté de l'objet mais qui peuvent donner lieu à bien des débordements. Il est donc nécessaire de les contrôler. En 1644, les prémontrés gardiens du sanctuaire marial de Benoîte-Vaux obtiennent la permission de faire publier un texte, qui sera distribué aux pèlerins, pour



mettre en garde contre certains rites. À propos de la source qui attire les visiteurs, ils expliquent :

« Pour l'usage de la fontaine, il faut avouer que ce serait folie ou superstition, soit en buvant de l'eau, soit en y trempant vos linges, si vous vous imaginiez qu'elle eût une vertu en soi et propriété de sa nature, de guérir de tous vos maux, puisque cela n'est pas ; ce serait erreur de croire qu'elle peut faire de soi aucune œuvre miraculeuse ; ce serait superstition si vous lui rendiez quelque honneur considéré en soi et sans le rapporter à Dieu ou à la sainte Vierge⁴. »

- 9 Les religieux ne se contentent pas de ces panneaux, ils installent des images mariales près de la source afin de mieux la christianiser. Le discours est clair : il faut recentrer la piété pour éviter les égarements vers des superstitions. Pour y arriver, l'écrit et l'image sont mobilisés. Ailleurs, le lieu d'exposition est aménagé pour écarter le visiteur de l'objet saint. En 1683, les chanoines de la cathédrale de Toul établissent une balustrade autour de la relique du Saint Clou : nul ne pourra désormais la toucher. Parfois, les statues sont établies en hauteur, entourées de grilles (Martin, 1997).

L'ex-voto

- 10 Autour de ce centre sacré se déploie l'univers des ex-voto, ces cadeaux laissés par les pèlerins. Encore faut-il en définir le statut. En 1570, Jean Molanus (1533-1585) propose de les considérer comme des objets « intermédiaires » (Molanus, 1996 : 266-267) : ils ne sont pas sacrés, à la différence des reliques ou des statues ; ce ne sont pas, non plus, de simples artefacts.
- 11 Les cadeaux sont de toute sorte. Le père Villette, chapelain du sanctuaire de Liesse, recopie un inventaire du milieu du XVII^e siècle qui signale : 15 calices, 26 images de la Vierge, 84 lampes, 54 figures d'enfants, 35 cœurs, 16 couronnes, 10 croix, « [7] tableaux en relief sans compter ceux qui sont accrochés à l'autel », 3 ciboires, 2 soleils, 24 chandeliers, « avec un nombre infini de reliquaires, de têtes, de bras, de jambes, de bassins, navires, châteaux, cuvettes, pots & autres sortes de vases d'or & d'argent » (Villette, 1708 : 93). C'est dire la diversité des dons.
- 12 Le premier type d'ex-voto dit la maladie. En 1666, Sanson Frican, âgé de 14 ans et totalement perclus, vient à Liesse porté dans une chaise par son père depuis Paris. Il est guéri par sa prière, et « on voit encore cette chaise dans la sacristie de Liesse » (*ibid.* : 73-74). En 1681, Jacques Benoît « étant réduit à ne pouvoir marcher qu'avec des béquilles se traîne à Liesse, & y laisse les béquilles avec lesquelles il y étoit venu » (*ibid.* : 77). Les ex-voto sont des images du malheur, parfois réalisés en matériaux précieux. Le 11 juin 1675, Marie de La Grange offre une « mamelle d'or » qui rappelle ses soucis de maternité. Une autre série est celle des ex-voto qui présentent le donateur. À Liesse, le 6 juin 1671, Marie de La Grange, grande maréchale de Pologne, donne « un enfant d'argent, représentant le prince Alexandre Sobieski, son fils, avec une chaîne d'or enrichie de diamans, symbole qu'elle le dévouoit à la sainte Vierge comme son esclave » (*ibid.* : 76-77). Les collectivités se mettent aussi en scène. En 1669, l'évêque de Laon, son clergé, les magistrats et tout le peuple font présent d'une image d'argent de leur cité, miraculeusement préservée de la peste l'année précédente. Le troisième type d'ex-voto est celui des cadeaux qui ne « disent pas » le miracle mais le remerciement. À Liesse, en 1670, Fevre, avocat au parlement de Paris, offre deux pots de fleurs en argent. En juin 1685, Anne d'Arnanos, princesse d'Harcourt, laisse « un cœur d'argent d'un prix considérable ». Le 27 octobre 1700, Mme de La Chatre donne « une grosse & riche lampe d'argent en reconnaissance des graces qu'elle avoit reçues de la sainte Vierge » (*ibid.* : 81).
- 13 Sur les murs, ces innombrables objets sont accompagnés de panneaux explicatifs, lointains ancêtres de nos actuels cartels. En 1666, Jacques Bedeau et Jacques Guilloteau offrent à Liesse un tableau présentant la scène du miracle dont ils ont bénéficié. Il est pendu à la sacristie, flanqué d'une longue inscription :



« Le 14. Septembre 1666 Jacques Bedeau Laboureur demeurant à Avanville près de Chartres, revenant de Notre-Dame sous Monthery & Jacques Guilloteau aussi Laboureur demeurant à Boissy près ledit Chartres, revenant de Notre-Dame de Liesse, environ le milieu de la Forêt de Villiers Cotrez au lieu appelé le saut du Cerf, rencontrèrent quatre hommes ayant chacun un poignard & un pistolet à la main ; & avec force & violence firent entrer lesdits Bedeau & Guilloteau environ 200. pas dans le fond de la Forêt, les dépouillèrent tout nuds, & de plus attachèrent ledit Guilloteau par le cou ; & après avoir partagé leur butin, ils donnerent plusieurs coups de couteau & bayonette ausdits Beadeau et Guilloteau, entre autre un coup à la cuisse proche de la veine cave, & un autre proche le cœur dudit Bedeau ; & la sainte Vierge ayant permis que les cordes se soient déliée, ledit Bedeau est tombé par terre comme mort, auquel ils auroient donné encore un coup de couteau sur le muscle lomber ; & ledit Guilloteau s'enfuyant auroit encore été tiré d'un coup de pistolet, sur les vertèbres, lesquels coups sont mortels, lesdits Bedeau & Guilloteau ont été préservez par la permission de Dieu & de la sainte Vierge, lesdits Bedeau & Guilloteau ont signé cet Acte » (*ibid.* : 74-75).

- 14 Il ne s'agit pas d'une légende incluse dans un manuel de pèlerinage, mais bien d'un document, dûment signé et authentifié, qui explique la saynète représentée, qui donne des informations que le peintre ne peut apporter, qui accumule les détails comme autant de manifestations d'une vérité que le visiteur doit connaître. Villette mentionne une dizaine de ces textes affichés à Liesse. Tous ne sont pas aussi longs. Le 26 octobre 1683, un homme dépose des chaînes qui sont exposées à la sacristie avec un mot : « Par l'intercession de la sainte Vierge, Guillaume Frederic a été délivré de l'Esclavage après trente-cinq ans de captivité & a ici laissé ses chaînes en action de grâces » (*ibid.* : 79). Ces cartons explicatifs sont proches des récits de miracles consignés dans les archives des pèlerinages. L'objet n'est pas suffisant, le discours est essentiel.
- 15 L'objet ne prend toute sa valeur que s'il est clairement identifié et porteur d'une histoire individuelle. Le registre du sanctuaire mentionne chaque cadeau avec le nom du donateur, les circonstances de la réception et la date de l'offrande. Cela est fondamental pour que l'objet prenne toute sa dimension religieuse. C'est le geste qui fait sa qualité, pas sa valeur mercantile. En mai 1573, Jeanne d'Autriche (1547-1578), sœur de l'empereur Maximilien et épouse de François de Médicis, vient à Lorette pour implorer la Vierge de préserver l'harmonie de son couple⁵. Elle arrive à pied. Devant le sanctuaire, elle s'habille d'une robe blanche puis entre encadrée de deux évêques. Refusant les coussins, elle se met à genoux sur le marbre et passe trois nuits en prière. Avant de repartir, elle donne au trésor deux cœurs d'or liés par une chaîne « pour l'intelligence de mariage avec son époux », un crucifix, quatre chandeliers d'argent et 500 écus d'aumônes. Elle promet d'envoyer tous les ans des vêtements pour la statue. Le rituel de l'offrande, dûment noté dans les archives, est essentiel.
- 16 Dans de plus humbles sanctuaires, les objets ne sont même pas des artefacts. Le 10 mai 1525, Nicolas Volcyr (1480-1541) remarque, accrochés aux piliers de la chapelle de Bernard de Bade, à Vic-sur-Seille, des « espèces de pierres, ferrements, bois, fuseaux et autres choses incroyables, que l'on dit avoir procédé hors du corps de certains malades » (Volcyr, 1856 : 54). Soixante-dix ans plus tard, le juge Nicolas Remy (1525-1612) y voit « de petits linges, d'où pendaient des morceaux de pots cassés, de charbons, de pelotes d'étoffe et de cheveux, de vieilles serviettes, de débris de vitres, de pointes d'épées, de peaux de lézards et de crapauds [...] Vomis ou rendus par les malades⁶ » (Remy, 1595 : 141). Ce sont donc des débris qui, en dehors de l'enceinte du sanctuaire, seraient jetés dans une fosse à ordures. Leur qualité vient uniquement du message qu'ils portent et du lieu où ils sont exposés. Car ils ne sont pas posés en désordre, mais mis en valeur. Même si le clergé et les visiteurs s'en offusquent, ils sont réellement exposés.

L'objet mémoire



Si l'ex-voto a un lien direct avec le miracle, d'autres objets n'ont pas cette dimension. À l'époque moderne disparaissent les symboles d'investiture que le donateur ou le

vendeur d'un bien remettait à l'acquéreur « en signe de désappropriation de sa part [...] une chose quelconque que l'on annonçait très souvent dans le contrat », explique le bénédictin mauriste dom de Vaines. L'objet était déposé dans une église. Notre bénédictin cite :

« [...] des gazons, des ceintures, des courroies, de petits bâtons, des pailles, une branche d'arbre, un gant, un couteau, un anneau, des calices, des croix, des chandeliers des bibles, des psautiers, des missels, des martyrologes, des livres saints, un voile d'autel, un mouvoir, un chapeau, une calotte, un flocon de cheveux, une bourse, une agrafe, des lunettes, une canne, un écritoire, une broche, des vases, une fourche de bois, un morceau de marbre, une pierre, des grains d'encens, une pierre précieuse, un morceau de bois, &c » (Vaines, 1774 : 30-3).

18 Depuis au moins le XIII^e siècle, les églises exposent aussi des objets exotiques, rares ou précieux, qui ne sont pas religieux. Face aux œufs d'autruche et autres curiosités présentées, Durand de Mende (1230-1296) explique qu'ils « excitent l'admiration [...] afin que par là le peuple soit attiré à l'église et touché davantage⁷ ». Si ces curiosités sont présentes depuis le Moyen Âge, elles n'apparaissent dans les inventaires qu'à partir de la fin du X^e siècle, au moment où les cabinets de curiosités naissent avec leurs listes qui présupposent un ordonnancement du monde, et à l'époque où les sanctuaires mettent de l'ordre dans les dévotions. La serre de griffon de la Sainte-Chapelle de Paris n'est mentionnée qu'en 1433, et les trois cornes de licorne de Sainte-Marie d'Utrecht à peu près au même moment, alors qu'elles sont exposées depuis le XI^e siècle. Dans de nombreux sanctuaires italiens du XVI^e siècle sont présentés des crocodiles empaillés (Zanca, 1991 ; Bertelli, 2004). Ces objets, désormais répertoriés, sont intégrés dans l'histoire du sanctuaire selon un légendaire scrupuleusement noté. L'ongle de griffon de la collégiale de Saint-Imier proviendrait de l'animal que le saint patron aurait vaincu ; un inventaire de 1528 signale que l'animal vivait « en une ysle de mer [et] mangeait les gens du pays et saintz imyer par conjuration len deschaissit et ly fist rompre icelle ongle » (cité par Stückelberg, 1905). Il est exposé jusqu'en 1793. La fonction de ces objets s'affirme donc. Ils ne sont pas de simples produits d'exposition, mais des reliques reliées à un saint ou des objets liturgiques utilisés lors des cérémonies.

19 Ce désir de faire du sanctuaire un centre d'intérêt est encore plus manifeste avec les objets qui en disent l'histoire, lui donnant de l'épaisseur chronologique et assurant son rayonnement. Ce ne sont pas de simples décors mais des constituants du parcours de visite, mentionnés, à ce titre, dans les guides destinés aux visiteurs. Celui de Liesse, publié en 1708, signale trois monuments :

« Le 1 est une peinture très ancienne & à laquelle on pourroit donner plusieurs siècles, qui est aux Vitres d'une des croisées droites du Chœur [...] Le 2 sont deux tableaux peints en bois, aussi très anciens [...] Le 3^e Monument est une inscription latine en caractères romains gravés en or, sur deux tables de bois noir » (Villette, 1708 : 76-77).

20 Sont encore mentionnées « les Armoiries qui se voient dans l'église de Liesse, par lesquelles on peut juger certainement que les Personnes de qui elles sont ont en tout ou pour la meilleure partie, les Réparations & les Ouvrages auxquels leurs Armes sont apposées » (*ibid.* : 94).

21 Tout n'est donc pas digne du même intérêt. Est signalé ce qui est ancien et/ou lié à d'illustres personnages. Ce ne sont pas de simples éléments du décor, sinon les guides ne les mettraient pas en avant. Ils participent à la construction de l'espace du sanctuaire. Ces objets n'ont pas, *a priori*, de dimension religieuse. Ils ne la prennent que par un discours clair et un processus d'exposition dans un lieu et un temps particuliers.

22 Aujourd'hui, beaucoup d'entre eux ont rejoint des musées. Le Kunsthistorisches Museum de Vienne conserve un olifant du XI^e siècle, cadeau d'Albert III de Habsbourg à l'abbaye de Muri qui l'a transformé en reliquaire. Depuis 1934, le Louvre présente une petite statue en bronze en laquelle la tradition veut voir le portrait de Charlemagne. Cette unique représentation équestre d'un souverain carolingien est faite de trois



parties (le cheval, le corps du cavalier, la selle), avec des métaux et des dorures différents (Mütherich, 1974 ; Gaborit-Chopin, 2000 : 51-53). Désormais, c'est une œuvre d'art ; jadis, elle était au trésor de la cathédrale de Metz. Sa présence en cette ville n'étonne pas quand on sait l'attachement des Carolingiens pour cette cité d'où ils sont originaires et où certains sont enterrés. La statuette est mentionnée dans les inventaires de 1507, 1567, 1657 et 1682. Le cérémonial de 1697 signale qu'elle est exposée lors de grandes fêtes. Le jour de Noël :

« A la Messe, le Trésor est ouvert, la Couronne allumée, Monsieur le Chantre officie & porte son bâton, annonce le *Gloria in excelsis* & le *Credo* au Celebrant. On porte le Bâton & la Statue équestre de Charlemagne à l'aigle qui est au Lutrin, les deux Clercs au *Gloria in excelsis* & pendant les Collectes prennent leurs chandeliers avec les cierges allumez, & se tiennent debout aux deux côtes du marchepied⁸. »

- 23 Le cérémonial est encore plus marqué à Pâques puisque la statuette est portée par un important personnel ecclésiastique de la cathédrale : un còtre accompagné d'un chanoine, d'un verger, d'un stipendié et de deux clercs d'autel⁹. Même exposition pour la Pentecôte¹⁰. L'objet n'a donc rien de sacré, on ne lui prête aucune vertu miraculeuse, il représente un personnage royal sans aucun signe ecclésiastique. L'exposition, lors de certaines fêtes, en fait cependant un objet religieux. Ce n'est pas sa nature mais le rituel qui lui donne cette dimension. Par son poids historique, il apporte une profondeur aux fêtes, reliant le temps de la cérémonie à la mémoire de l'empereur. Bien d'autres objets ont la même existence : cadeaux princiers devenus objets religieux par leur exposition en fonction d'un calendrier ecclésiastique et des processus précis d'exposition.

Les espaces d'exposition

La nécessité d'organiser les espaces

- 24 Les discussions sur le statut des objets, la volonté de contrôler la piété des fidèles et le goût pour une taxonomie efficace amènent bien des gestionnaires de sanctuaires du xvii^e siècle à réorganiser l'espace d'exposition des objets. Une des plus impressionnantes entreprises est celle menée, vers 1520, par le frère Francesco de Acquanegra dans le sanctuaire de Santa Maria delle Grazie (Lepoittevin, 2014). Il range les innombrables ex-voto de cire en savantes combinaisons, refusant de se contenter de les pendre. Il couvre les murs de la chapelle d'une structure en bois avec des niches pour y enfermer 33 statues votives de grandeur nature, réalisées en papier, en tissu et en bois sur des âmes en bois. Ces images sont accompagnées de panneaux qui, en italien, signalent le miracle dont a bénéficié le donateur. Ainsi, sous la représentation d'un condamné au garrot, un cartouche explique : « Innocent, je t'implore, / Et toi tu es prête : / Quatre fois, se brise / Le lacet injuste, / Parce que ta main / Arrête la cruauté du bourreau. »
- 25 Ces inscriptions décrivent le miracle ou font simplement mention du passage d'un visiteur connu. L'exposition est la manifestation d'une construction mentale qui s'organise autour d'un discours social et religieux. Social car il tient compte des hiérarchies, religieux car il doit impressionner le visiteur. À Santa Maria delle Grazie, les effigies d'un pape, d'un empereur et de princes sont à proximité de l'image miraculeuse, alors que celles des condamnés à mort prennent place à l'entrée de la nef. C'est à la fois être en conformité avec la hiérarchie sociale et montrer aux visiteurs que même les puissants sont de pieux dévots.
- 26 Les responsables de l'exposition de ces objets hésitent entre sanctuaire, trésor et simple stockage. Le cas de Lorette est, à cet égard, parfaitement renseigné (Grimaldi, 1993, 2008 ; Moroni, 2000 ; Bercé, 2011).



Le sanctuaire

27 À Lorette, le lieu le plus recherché est la maison de la Vierge, au plus près de sa statue. Il est cependant difficile d'y trouver place. Montaigne en fait la triste expérience en 1581. Il se rend dans ce pèlerinage pour remercier la Vierge de lui avoir donné une petite fille. Il apporte « un tableau dans lequel il y a quatre figures d'argent attachées, celle de Notre-Dame, la mienne, celle de ma femme, celle de ma fille¹¹ ». Il se présente devant le mur près de Notre-Dame qui « est si fort par de vœux riches de tant de lieux et princes qu'il n'y a jusques à terre pas un pouce de vide et qui ne soit couvert de quelque lame d'or ou d'argent ». Il demande l'intervention d'un des gardes du sanctuaire qui l'aide à trouver un emplacement : « J'y pus trouver à toute peine place, et avec beaucoup de faveur, pour y loger mon tableau. »

28 Cet espace d'exposition est bien différent de nos musées actuels, car les protagonistes sont de deux types. Il y a d'abord le pèlerin qui a des souhaits et que les gardes ne peuvent repousser, car le dépôt de l'objet est un rite, non liturgique mais regardé par tous les visiteurs. Il dit l'actualité de la grâce, s'accompagne de chants et de récits. Le miracle obtenu est commenté par le donateur lui-même. Les autres fidèles rencontrent celui qui a bénéficié d'une grâce. À côté du donateur, il y a les gardes du sanctuaire qui, s'ils ne peuvent pas empêcher l'effusion, tiennent compte d'autres critères : éviter les désordres et les décrochages abusifs. À chaque dépôt s'institue un dialogue entre donateur et garde, devant le public sans cesse renouvelé des visiteurs. Le 12 janvier 1631, Marie-Anne (1608-1646), sœur du roi d'Espagne Philippe IV, quitte Lorette après deux jours de pèlerinage¹². Elle met au bras de l'enfant Jésus, que porte la statue mariale, un aigle impérial en or pendu à une chaîne. Quel meilleur moyen de manifester la déférence des Habsbourg pour Notre-Dame ?

29 Un exceptionnel récit de miracle nous fait rencontrer ces protagonistes (Tursellino, 1599 : 202 r^o - 220 v^o). Originaire de Rome, Beatrix Gazea arrive à Lorette en mai 1593. Puisqu'il fait sombre dans le sanctuaire, « elle pria le gardien (c'estoit lors Papyrio N) qu'il feist alumer un cierge & qu'il luy monstrast plus particulièrement l'image, ce qu'il feist volontiers, & approchant le flambeau luy monstra la Vierge, louant en particulier les autheures de chaque present ». Devant un « fronteu de perles riches en grandeur & en beauté », Papyrio raconte à Beatrix que c'est le cadeau d'une jolie Romaine qui s'est convertie avant de mourir chrétiennement : « Beatric doncques entendant son nom, comme elle l'avoit cogneue familièrement, s'escria ah ! voyla la cause pour laquelle, par le benefice de la Vierge, elle a eue une yssue si heureuse de sa vie voluptueuse. » Elle décide de faire de même : « tirant aussi tost ces bracelets de son bras, elle les bailla au Gardien pour les offrir à Dieu & a sa mere ». Le gardien prend une fourchette, y place les bijoux et les dirige « pour les pendre aux deux doigts du petit Jesus qui sont tout droicts parce qu'il n'y avoit point là de lieu plus propre pour l'heure ». Mais il ne parvient à en poser qu'un seul. Miraculeusement, le bracelet se déplace pour se fixer sur le bras. Alors le gardien, « tout remply d'un saint freuissement pour la nouveauté de ce miracle, dit à ceste femme, voyla que Dieu vous montre assez comment vostre offrande luy est agréable ». Beatrix tombe à genoux et prie assez fort « de telle façon que ceux mesme qui prioyent Dieu à l'autre bout de l'Eglise entendoient facilement les gemissements & les sanglots ». Le spectacle attire la foule et « quelques uns, estonnez de ceste nouveauté, accoururent vistement à la porte de la sainte Chambrette, là où ils veirent la femme d'un costé toute pleine de larmes & de reverence, & le Gardien de l'autre tout fiché & ravy d'estonnement ».

30 Le récit n'est là que pour parler du déplacement merveilleux de l'objet. Laissons cet aspect pour nous intéresser au contexte. C'est l'occasion de voir un de ces gardiens, parfaitement identifié puisque son nom est connu, qui fait la visite, commente et place les ex-voto. Beatrix suit pleinement cette visite, elle dialogue avec son guide ; loin d'être passive, elle interagit avec les objets et les commente. Ce sont aussi tous ceux qui sont autour, prêts à se précipiter si un fait sortant de l'ordinaire les attire. L'émotion est bien au cœur d'une visite encadrée et organisée.



31 Ce lieu est essentiel pour tous. Le clou qui sert à accrocher l'objet se charge d'une certaine puissance ; des indéclicats tentent d'en récupérer pour en faire de pieux souvenirs. Pour les gestionnaires du sanctuaire, l'accumulation est signe d'efficacité. En 1613, dans *Le Licencié de verre*, Cervantès (1547-1616) décrit les murs « couverts de béquilles, linceuls, chaînes, anneaux, menottes, chevelures, bustes de cire, peintures et retables, témoignages manifestes des innombrables grâces que beaucoup avaient reçues de la main de Dieu par l'intercession de sa divine Mère¹³ ». Cette accumulation est une parole à l'intention des visiteurs. Vers 1525, Albert Léandre (1479-1552), historien et théologien dominicain, observe « l'or, l'argent, les images de cire, les tableaux votifs, qui ont esté donnez par plusieurs aages & siècles [...] ils sembleroient incroyables à ceux qui sont difficiles à persuader & à faire croire que les prieres de la Mere de Dieu sont ouyes & exaucées de Dieu¹⁴ ». Des objets accumulés sur un temps long sont les preuves de l'efficacité de la prière.

32 Un siècle plus tard, François Schott (1548-1622), historien, et son frère Andreas (1552-1629, théologien jésuite, sont encore plus explicites. Dès l'entrée les objets s'accumulent :

« [Il y a] si grande quantité de dons et d'offrandes votives représentees tout autour des murs, des colonnes, des pilliers, des voulttes & lambris de se saint Temple, c'est à sçavoir un grand nombre de statues, enseignes, images, armes, trophées, despoilles & aultres instruments infinis, avec plusiers tables escrites & tableaux admirables pour l'excellence des ouvriers qui les ont faits ; par lesquelles choses il se voit & reconnoit, plus clair que le Soleil, combien sont ineffables & inexplicables les figures & les marques admirables de la puissance Divine, que le grand Dieu qui régit & gouverne toutes choses pour son bon plaisir a fait voir pour le salut du genre humain ; en ce qu'en ces saints lieux qui luy sont pieusement consacrés, il fait prospérer les efforts & les œuvres de la bonne volonté des fidelles¹⁵. »

33 L'exposition est, selon leur mot, un « théâtre » où :

« [Les visiteurs contemplant les] spectacles tragiques des calamités humaines, auxquelles toutefois toujours Dieu par des effets de son immense bonté, donne & octroye à la tragédie de chacun, une heureuse & favorable catastrophe. Mais qui décrira les divers accidens des choses, comme les deluges, tempestes, naufrages, fouldres, trembleterres, ruines, precipices, cheutes, brisements d'os, maladies, meurtres, larçons, les poignards, les prisons, les ceps, les fourches et autre plats de miseres & de traverses que nous sert en ceste vallée de misereres la marastre fortune, parlesquelles peines Dieu par sa justice non seulement se vange aux Enfers des pechez, mais desquelles il se sert en ce monde par sa Clemence pour nous chastier & corriger, & nous faire à nous, desirant nous reserver pour le Ciel¹⁶. »

34 C'est reconnaître l'importance de la mise en exposition ; grâce à elle, « les cœurs de pierres s'amolliront toujours ». Naîtra une sainte émotion qui incite « aux actions de respect & de veneration »¹⁷.

35 Le pèlerin contemple la multitude des malheurs mais aussi la diversité des manifestations de la protection divine. Chaque objet raconte une histoire, d'autant plus merveilleuse que le don est remarquable. Les visiteurs insistent sur le mélange social : les objets viennent des princes comme de simples fidèles ; ils sont somptueux ou d'humble facture. L'absence de hiérarchisation fait la force du message :

« Là se montre tous les rares, riches & préteux dons & présents que pour cause de Religion, de devotion & de vœu, les grands Princes & Seigneurs ont dediez & donnez à la sainte Vierge Mere de Dieu en ceste Sacro-Sainte Chapelle, comme aussi les riches ornements & vaisseaux tres saints, enrichis d'or, d'argent, de pierreries & de perles fort pretieuses. En ce saint lieu se voyent aussi quantité de tableaux votifs dans lesquels sont contenues les louanges de la glorieuse Vierge de Lorette par plusieurs beaux & celebres esprits¹⁸. »



36 Ces objets sont accompagnés des ancêtres de nos cartels, la multiplicité des langues disant l'universalité de la puissance mariale. Des panneaux en moscovite sont montrés avec complaisance aux visiteurs, même si nul n'est capable d'en traduire les phrases ;

l'important est ailleurs, dans l'étrangeté qui prouve que le pèlerinage rayonne dans le monde entier.

Le trésor

- 37 Le second espace d'exposition est le trésor de Lorette. Au départ, les objets sont conservés à l'évêché de Recanati, sous la garde d'une personne nommée par le prélat ; c'est, par exemple, Pietro du Giorgio en 1469. Puis, en 1518, ils reviennent à Lorette ; officiellement parce que les fortifications sont achevées, mettant la ville à l'abri d'un raid de Barbaresques ; surtout à cause de la croissance du pèlerinage qui obtient une parfaite autonomie judiciaire et civique. Ces objets participeront désormais à la grandeur de la ville. Au ^{xvi}e siècle, il y a, dans le sanctuaire, sept chapelles « entre lesquelles il y a quatre Sacristies esquelles on resserre presque tous les presens qui se font à la Vierge de Lorette » (Tursellino, 1599 : 57 r^o-v^o). Dans deux d'entre elles se trouvent des « armoires artistement faites de pièces rapportees, en marquetterie » (*ibid.* : 71 r^o-v^o) pour y conserver certains objets. En 1600, cette sacristie est agrandie selon les plans de l'architecte Muzio Oddi (1569-1639). Pour lui donner encore plus de prestige, le peintre Pomarancio décore les voûtes de 1605 à 1610. Y sont installées, de 1606 à 1610, 69 *credenzoni*, grandes armoires de noyer. Cet aménagement est dû à la générosité du cardinal Antonio Maria Gallo (1553-1620), doyen du collège des cardinaux et protecteur de Lorette, qui débourse 113 000 ducats.
- 38 Pour arriver au trésor, le visiteur traverse une sacristie où sont exposés divers tableaux : la *Pieuse dame instruisant des jeunes filles* de Guido Reni (1575-1642) ; un clair-obscur du Tintoret (1519-1594) ; un *Martyr enchaîné* de Gerrit van Honthorst (1590-1656), dit Gérard des Nuits ; un *Saint Jérôme* attribué à Véronèse (1528-1588) ; et bien d'autres, selon les époques. Ce n'est donc pas un simple lieu de passage, mais un espace d'exposition qui impressionne à cause de la qualité des œuvres ; si elles semblent perdre une partie de leur valeur puisqu'en ce lieu des ecclésiastiques s'habillent pour l'office, elles augmentent le prestige d'un lieu qui pourrait sembler si ordinaire.
- 39 Le visiteur arrive ensuite dans la grande salle du trésor. Au centre du plafond, une fresque montre la Vierge sortant de son tombeau et accompagnée d'anges ; la représentation est encadrée de deux compartiments : l'Assomption et son couronnement. Aux murs, il y a des tableaux et les fameuses armoires. À nous d'imaginer le rite de dévoilement de ce qui est exposé. Ainsi, dans la vingtième armoire, le visiteur peut contempler deux vases, l'un en agate, l'autre en jaspe, offerts en 1570.
- 40 Enfin, troisième destination pour les objets : des lieux de stockage non accessibles aux visiteurs. À Lorette, les ex-voto sont entassés dans une cave qui est vidée en 1556, les gardes en sortent « trois brouettées ».

Les changements de localisation

- 41 Nul objet n'est assuré de rester dans le sanctuaire. Tous y arrivent puis, en fonction de leur valeur, réelle ou symbolique, y restent, passent dans le trésor ou disparaissent dans un lieu de stockage. Trois critères président à l'exposition : satisfaire immédiatement le pèlerin en accueillant son don, ce qui met en action pour tous les autres visiteurs son efficacité ; le préserver pour des raisons de valeur ou de prestige ; favoriser un renouvellement régulier pour ne pas mettre fin à la quête de sens des visiteurs. Ils doivent à la fois mesurer le prestige du lieu par la richesse, l'étrangeté et le nombre des objets, mais aussi vivre l'actualité du miracle et des grâces obtenues.
- 42 Les visiteurs de marque ont droit à un parcours privilégié : un guide parlant leur langue ; un accès immédiat au sanctuaire ; une visite individualisée du trésor au cours de laquelle on insiste sur ce qui peut les intéresser ; des guides choisis en fonction de leur rang. Le cardinal protecteur de Lorette invite le clergé à satisfaire les demandes les



plus pieuses. Certains réussissent ainsi à demeurer seuls devant la statue mariale ; on devine la colère des pèlerins contraints de quitter le lieu. Certains princes refusent d'ailleurs ce privilège pour manifester publiquement leur humilité. Face à l'afflux des pèlerins, les gestionnaires ne comptent pas seulement sur l'autodiscipline. Ils postent des custodes, ecclésiastiques spécialement chargés de faciliter les visites, d'éviter que les mendiants quêtent dans le sanctuaire et de veiller à la bonne tenue de tous. Munis de grandes baguettes, ces clercs assurent l'entrée dans la salle du trésor, empêchent que les gens restent trop longtemps devant un objet, ce qui pourrait provoquer un engorgement, préviennent les bousculades dans les portes trop étroites, aident les donateurs et fournissent des explications en diverses langues. Les jours de grande affluence, ils disposent des barrières pour guider les flux et imposer un sens de circulation. Des pancartes rappellent les principales instructions à respecter, particulièrement retirer ses armes, ce que les nobles prennent pour une marque toute spéciale d'humilité. Le soir, des *chierici servienti* avec des torches font le tour des lieux pour vérifier qu'il n'y a plus personne.

- 43 À partir du dernier tiers du xvii^e siècle, dans toute la chrétienté, l'appréciation des responsables des sanctuaires évolue. L'accumulation, si prisée au siècle précédent, devient synonyme de désordre. Il y a là un lien direct avec l'idée de gestion des collections. Le début de l'époque moderne est le temps des cabinets de curiosités où s'accumulent des objets de toute nature. La spécialisation apparaît lentement, et les progrès de la taxonomie engendrent des classements plus rigoureux. Les religieux sont sensibles à cette évolution, et en sont parfois les acteurs car leurs collections sont bien souvent prestigieuses. Lutter contre l'accumulation est aussi le réflexe d'ecclésiastiques qui veulent refuser l'anecdote humaine pour concentrer l'attention des visiteurs sur les exercices de dévotion et les formes plus intériorisées de piété. À Lorette, en 1673, le sanctuaire est vidé d'une grande partie de ses objets sans que l'évènement soit spécialement commenté. Les tableaux sont enlevés, et ne subsistent que les lames d'argent ou d'or plus neutres, mais aussi permettant un jeu de lumière. Le clergé souhaite insister sur « le mystère de l'Incarnation¹⁹ ». Il élimine le miracle individuel au profit de la seule personne de la Vierge. Le discours anecdotique de l'ex-voto disparaît.

Qualifier et disqualifier les objets

Qualifier l'objet

- 44 L'objet, relique, ex-voto ou souvenir n'est pas un bien comme un autre. Même s'il n'est pas sacré, il semble « chargé ». Exposé dans le sanctuaire, il est auréolé d'un pouvoir particulier. Au xvii^e siècle, Lorette reçoit d'innombrables couronnes d'argent et maquettes de villes ou de châteaux. Aux yeux des fidèles des paroisses voisines, elles sont emplies d'une puissance protectrice. Celles « qui mancquoient d'orfèvres les empruntoient moyennant quelque somme d'argent des secretains, pour les porter en ces processions solennelles, laquelle façon de couronnes & des statues a esté tellement usité qu'elle est encore en grande vigueur pour le present » (Tursellino, 1599 : 89 r^o). La cérémonie finie, les objets rejoignent le sanctuaire. S'il est fréquent que les reliques des pèlerinages soient ainsi empruntées, il est plus rare que les ex-voto aient le même pouvoir ; mais les grands sanctuaires sont si puissants que même de simples objets sont enrichis de pouvoirs mystérieux.
- 45 Cette qualification sacrée des objets ne va pas de soi ; le légendaire se charge de l'affirmer. Nombre d'histoires parlent de la punition de ceux qui se sont emparés des biens d'un sanctuaire. En 1569, une bande protestante attaque l'abbaye d'Étival où sont honorées les reliques de sainte Richarde, qui passe pour arrêter les hémorragies. Après s'être saisi d'une plaque d'argent, un pillard se met à saigner abondamment. Nul médecin n'arrive à calmer la perte de sang. Sidérés, les soldats promettent de respecter



les objets du sanctuaire, la plaie se referme alors immédiatement. Le saint a donc défendu ses biens, punissant par la force avec laquelle il guérit. Le légendaire est régulièrement réactualisé. Ainsi, un récit identique se propage au siècle suivant après que des Français se sont emparés de l'abbaye en 1628 (Martin, 1997 : 38-39). De tels récits sont de toutes les époques, ils veulent prouver que le saint est propriétaire de ses objets, qu'il est prêt à les défendre, à punir ceux qui voudraient s'en emparer.

46 Plus prosaïquement, les autorités assurent que ces objets sont réputés inaliénables, bien que cette qualification n'aille jamais de soi ; ils n'appartiennent pas aux hommes mais au Ciel. Les plus grands sanctuaires bénéficient de textes officiels assurant ce statut. À Lorette, en 1450, le pape Nicolas V rend inaliénables tous les objets donnés à la Vierge, ce qui est rappelé en 1598 par Clément VIII qui ordonne l'affichage de son décret. Malgré cette précaution, bien des objets sont vendus, cédés ou détruits. Ne pensons pas spécialement aux grandes vagues iconoclastes des guerres de Religion ou de la Révolution, mais simplement à un mouvement de la vie des églises.

Disqualifier l'objet

47 La perte de statut d'un objet est d'abord le fait de riches visiteurs que les gestionnaires veulent honorer en leur en donnant un. Lors de son départ de Lorette, en 1631, Marie-Anne reçoit un voile de taffetas qui a été porté par la statue et quatre étoiles décrochées du plafond du sanctuaire. Des cadeaux qu'elle conserve pieusement.

48 La nécessité est la principale raison du changement de qualification. En 1556, les ex-voto encombrant une cave de Lorette, les gardes les retirent et les donnent aux pèlerins qui s'empressent de les recueillir tant ils sont persuadés qu'ils possèdent un pouvoir particulier. Partout, régulièrement, les innombrables ex-voto de cire sont fondus et recyclés.

49 Le besoin de place n'est pas la seule raison de la disqualification des objets. Les raisons financières sont régulièrement invoquées. En 1629 et 1661, à Lorette, des tissus et des pièces d'argent sont vendus. Tout ce qui est en métal est fondu sur place pour faciliter le transport vers Rome. Les acheteurs sont des confréries, des abbayes ou des dévots désireux de se procurer un objet ayant une sorte de plus-value sacrée. Certains riches visiteurs sont autorisés à choisir un objet.

50 Lors de ces opérations, nul objet n'est assuré de conserver son statut. Ce qui se passe à Liesse en 1690 est exemplaire. Le 18 février, pour faire face aux dettes du royaume, « [l]e Roy trouva à propos pour le bien de l'État de faire porter à la Monnoye de Paris l'Argenterie des églises inutiles au Service divin » (Villette, 1708 : 93). Le 7 juin, Nicolas Desmonts, chanoine envoyé par l'évêque de Laon, et Félix Monseignat, secrétaire du prélat, procèdent à un inventaire pendant lequel ils mettent de côté ce qui doit être saisi²⁰. Rien n'est à l'abri. Le risque est tel que le roi précise qu'il tient à ce que ne soit pas fondu « un gros enfant présenté par Mme la Princesse, représentant M. le Prince d'aujourd'hui, lequel a fait écrire depuis peu de jours et manque qu'il désirait qu'on conservasse dans ladite chapelle ledit enfant d'argent ».

51 Sont saisis environ 215 kilos d'argent et 2,4 kg d'or. Des lampes, des objets du culte, des ex-voto, tout peut être fondu. L'importance du donateur ne compte pas. Ainsi disparaissent l'image du prince Sobieski, deux cœurs et un poumon donnés par la marquise d'Harancourt, la représentation de la ville de Compiègne, un navire cadeau de la reine d'Angleterre, une crosse ex-voto de 1666 de Charlotte du Harlay, abbesse de Sainte-Perrine, six maquettes d'argent représentant des villes, une image de la Vierge offerte par Colbert et son frère, etc. Est récupéré l'ex-voto de la ville de Dieppe délivrée de la peste : un « navire d'argent, équipé de mâts de même métal, guindé de cordages de soie, et tendu de viole de taffetas bleu et incarnat, qui font les couleurs de la ville, comme le navire en fait les armes ». Ni la qualité de l'objet ni son donateur ne sont des freins à la voracité des saisies. Qu'est-ce qui préside alors à la disqualification d'un objet ?



52 L'argument principal semble être le lieu d'exposition. Nos deux enquêteurs ne touchent quasiment pas à ce qui est près de l'autel et de la statue de la Vierge, autrement dit le cœur du dispositif pèlerin. Restent en place les chandeliers qui sont sur le grand autel, les « placques cizellées et deux autres estampées appliquées aux bases des grosses colonnes du grand autel ». Est conservée « une grande image de la Vierge, de vermeil doré, au milieu du grand autel », cadeau du duc de Montmorency, alors que d'autres statues sont fondues. Sont gardées « deux autres lampes pour exposer encore devant le grand autel [...] les trois lampes qui brûlent continuellement devant le Saint-Sacrement », mais est enlevée « une lampe pendant au milieu du chœur » bien qu'elle ait été donnée par un maréchal de France. Si l'autel et ce qui l'entourne sont préservés, les barres qui portent les ex-voto sont dégarnies sans être vidées. Sur celle du côté de l'Évangile sont emportés 24 lampes moyennes et 16 petits enfants de différentes tailles. Sur celle du haut, 27 enfants, 7 cœurs, 8 couronnes, 2 châteaux, 1 poumon et 1 bras sont retirés.

53 Le paysage du sanctuaire subit une double transformation. Les alentours de la statue ne changent pas ; c'est le lieu de manifestation du sacré, les objets présents y sont qualifiés, porteurs d'une signification et d'une aura que rien ne peut effacer. Le reste du sanctuaire est allégé. Plus on s'éloigne du cœur sacré, plus les enlèvements sont possibles. Pour les ecclésiastiques, c'est bien le lieu d'exposition qui fait la qualité de l'objet.

54 Les fidèles n'ont pas cette perception. Pour eux, tout enlèvement est impossible. Une foule se masse près de l'église pour essayer d'empêcher le départ des objets saisis. En vain ! Le 7 novembre, ils sont déposés à la Monnaie de Reims. Jusqu'en 1692, les plaintes ne cessent pas, soutenues par les seigneurs protecteurs de Liesse comme le prince de Condé ou la duchesse d'Amboise.

55 Se fondant sur saint Augustin qui parle de la *concupiscentia oculorum* (concupiscentie des yeux), Bernard de Clairvaux (1090-1153) dénonçait le *curiosus spectator* (visiteur curieux) qu'il opposait au *devotus habitator* (le dévot). Comment réussir à concilier dévotion et impression ? Centrer la piété autour d'un objet saint sans négliger les innombrables objets présents dans le sanctuaire ? Ils ont de multiples fonctions. Ils sont *testimonia*, garants d'une fondation, d'un don et d'une histoire ; *memoria*, souvenirs de visiteurs ; *miracula*, manifestations des grâces obtenues par l'intercession du Ciel ; *utensilia* quand ils servent au culte. Ce défi est compliqué par les changements intervenus à la Renaissance en ce qui concerne la curiosité et les processus d'exposition : l'Église catholique des XVI^e et XVII^e siècles a mis en place des stratégies d'exposition qui reposent d'abord sur la qualification des objets. Mais ce statut peut, à tout moment, être remis en cause : une statue miraculeuse peut être déplacée, une relique cachée, un ex-voto détruit et un cadeau relégué dans une cave.

56 Tout cela sous-tend une réflexion sur l'espace d'exposition. Il ne s'agit pas d'un plan concerté, d'un programme qui s'imposerait partout ; mais de politiques locales qui dessinent la pensée d'une époque. Si les clercs agissent pour répondre aux critiques des protestants contre les pèlerinages, cela n'est qu'une explication secondaire. En ordonnant les choses, ils hiérarchisent et racontent une histoire. Ils donnent un sens au monde du sanctuaire. Ce désir d'ordonner n'est pas propre aux pèlerinages. Tous les lieux religieux s'y soumettent. C'est le cas des *capelas de los ossos* portugaises, ossuaires aux décors faits d'ossements (Koudounaris, 2011), ou de la hiérarchisation des espaces à l'intérieur des églises (Martin, 1995).

57 Le but de l'exposition est clair : elle doit susciter l'émotion, prélude de la dévotion, ce qui passe par l'accumulation ordonnée, la curiosité, la richesse. Tous les sens sont mobilisés. La démarche est totale puisque des guides, des panneaux et tout un ensemble de processus de médiation sont mis en place. Il ne s'agit pas simplement de montrer mais aussi de développer une démarche raisonnée de l'exposition. Celle-ci est au service d'objets dont le statut est précisé, même s'il reste flou, toujours à la merci



d'un déclassé. Ce n'est pas leur nature qui les rend religieux mais le lieu d'exposition, les procédures de don, les dates de présentation, le décorum qui les accompagne. S'instaure un dialogue car, à la différence des musées actuels, l'espace d'exposition est lieu de discussion entre les donateurs, les guides-gardiens, le clergé gestionnaire et le public des visiteurs. Chacun a ses attentes, ses aspirations et ses *a priori*. La volonté de l'Église ne peut pas s'y manifester librement ; les ecclésiastiques sont obligés de négocier. Ce sont des espaces mixtes, des lieux où le clergé doit composer avec les laïcs ; eux-mêmes ne forment pas un groupe uni car les différences sociales se manifestent.

58 Dans cette œuvre, l'Église n'est jamais bien éloignée des collectionneurs laïcs. Son travail ne doit pas être dissocié de ce qui se passe chez les princes et dans ce qui deviendra des musées, publics ou privés. Elle déploie des procédures qui sont modernes en ce sens qu'elles considèrent que les objets ne peuvent pas être livrés seuls au regard, qu'ils doivent être accompagnés de processus de qualification. Aujourd'hui, ceux qui subsistent ont un nouveau statut, œuvre d'art ou témoin d'un passé. Jadis, ils étaient entourés de médiateurs, d'explications orales, d'affiches et de cartels, de critères complexes d'affichage. Autant de dimensions qui ont disparu, nous privant du processus d'exposition qui les accompagnait.

Bibliographie

Arasse (Daniel). 2009. *Décor italiens de la Renaissance*. Paris : Hazan.

Barruol (Agnès) & Darnas (Isabelle) (dir.). 2011. *Regards sur les objets de dévotion populaires. Actes du colloque de l'Association des conservateurs des antiquités et objets d'art de France (Mende, 3-5 juin 2010)*. Actes Sud : Arles.

Bercé (Yves-Marie). 2011. *Lorette aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Histoire du plus grand pèlerinage des temps modernes. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne.
DOI : 10.14375/NP.9782840507529

Bené (Charles), 1991. « Humanistes et pèlerinages au XVI^e siècle : Montaigne à Lorette », p. 597-607 in *Montaigne e l'Italia / sous la direction d'Enea Balmas*. Actes du congrès international d'études de Milan-Lecco (26-30 octobre 1988). Genève : Slatkine.

Bertelli (Paolo). 2004. « Il santuario della Beata Vergine delle Grazie. Inediti percorsi storici e devozionali alla luce dei recenti restauri », p. 17-68 in *Atti e Memorie dell'Accademia nazionale virgiliana di scienze, lettere ed arti*. Vol. 72. Mantoue : Accademia nazionale virgiliana di scienze, lettere ed arti.

Boutry (Philippe), Fabre (Pierre-Antoine) & Julia (Dominique) (dir.). 2000. *Rendre ses vœux. Les identités pèlerines dans l'Europe moderne (XVI^e au XVIII^e siècle)*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Burkardt (Albrecht) (dir.). 2016. *L'Économie des dévotions. Commerce, croyances et objets de dévotion à l'époque moderne*. Rennes : Presses universitaires de Rennes (Histoire).

Céard (Jean) (dir.). 1986. *La Curiosité à la Renaissance*. Paris : Sedes.

Cérémonial de l'église cathédrale de Metz. 1697. Metz : veuve de François Bouchard.

Chanut (Martial abbé) (trad.). 1674. *Le Saint-Concile de Trente œcuménique et général célébré sous Paul III, Jules III et Pie IV, souverains pontifes*. Paris : S. Mabre-Cramoisy.

Delcambre (Étienne). 1948. *Le Concept de la sorcellerie dans le duché de Lorraine au XVI^e et au XVII^e siècle*. Tome 3. Nancy : Société d'archéologie lorraine.

Fleury (Édouard). 1854. *Le Trésor de Notre-Dame de Liesse, ses richesses et ses inventaires, de 1655 à 1790*. Paris : Didron.

Friant (Emmanuelle). 2009. *Les Objets de la piété privée dans la France des XVI^e et XVII^e siècles*. Thèse soutenue sous la direction de Philippe Martin, Université Nancy 2.

Gaborit-Chopin (Danielle). 2000. « Statuette équestre de Charlemagne », p. 51-53 in *Le Chemin des reliques. Témoignages précieux et ordinaires de la vie religieuses à Metz au Moyen Âge / collectif*. Metz : Éditions Serpenoise / Musée de la Cour d'Or.

Grimaldi (Floriano). 1993. *La Historia delle chiesa di Santa Maria di Loreto*. Lorette : Cassa di risparmio di Loreto.

Grimaldi (Floriano). 2008. *La Santa Casa di Loreto e le sue istituzioni*. Foligno : Academia fulginia di lettere scienze e arti.



- Guyard (Nicolas). 2020. *Les Villes sacrées. Reliques et espaces urbains à l'époque moderne*. Paris : Classiques Garnier (Constitution de la modernité, 21).
- Kenny (Neil). 2004. *The Uses of Curiosity in Early Modern France and Germany*. Oxford : Oxford University Press.
- Koudounaris (Paul). 2011. *L'Empire de la mort. Histoire culturelle des ossuaires et des charniers*. Paris : Éditions du Regard.
- Lepoittevin (Anne). 2014. « La chambre des merveilles votive du sanctuaire mantouan de Santa Maria delle Grazie. Le rôle des franciscains au xvi^e siècle ». *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* [en ligne], 126(2) : <http://journals.openedition.org/mefrim/1988> [consulté le 19 août 2022] ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mefrim.1988>.
DOI : 10.4000/mefrim.1988
- Lezowski (Marie) (dir.). 2014. Dossier « Tours et détours des objets de dévotion catholiques (xvi^e-xxi^e siècle) ». *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* [en ligne], 126(2).
- Mariaux (Pierre Alain). 2005. « *Curiositas* et curiosités naturelles au Moyen Âge. Quelques remarques sur les *naturalia* au service de la liturgie ». *Art + Architecture en Suisse*, 56(1), p. 6-11.
- Marrache-Gouraud (Myriam). 2020. *La Légende des objets. Le cabinet de curiosités réfléchi par son catalogue. Europe, xvi^e-xvii^e siècles*. Genève : Droz.
- Martin (Philippe). 1995. *Espaces et chemins du sacré*. Metz : Éditions Serpenoise.
- Martin (Philippe). 1997. *Pèlerins de Lorraine*. Metz : Éditions Serpenoise.
- Martin (Philippe). 2016. *Pèlerins, xv^e-xxi^e siècle*. Paris : Éditions du CNRS (Biblis).
- Martin (Philippe). 2018. *Les Secrets de Saint-Jacques-de-Compostelle*. Paris : Librairie Vuibert.
- Molanus (Johannes). 1996. *Traité des saintes images*. Introduction, traduction et notes de François Bœspflug, Olivier Christin et Benoît Tassel. Paris : Éditions du Cerf (Patrimoines, christianisme).
- Moncond'huy (Dominique) & Martin (Pierre) (dir.). 2004. *Curiosités et cabinets de curiosités*. Paris : Atlande.
- Moroni (Marco). 2000. *L'Economia di un grande santuario europeo. La Santa Casa di Loreto, tra basso Medioevo et Novecento*. Milan : Franco Angeli.
- Mütherich (Florentine). 1974. « Bemerkungen zur Metzger Reiterstatuette », p. 39-44 in *Kolloquium über spätantike und frühmittelalterliche Skulptur*. Tome 3 / sous la direction de Vladimir Milojcic. Mayence : Verlag Philipp von Zabern.
- Le Pèlerin de Notre-Dame de Benoîte-Vaux*. 1886. Verdun : s. n.
- Pomian (Krzysztof). 1987. *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise, xvi^e-xviii^e siècle*. Paris : Gallimard (Bibliothèque des histoires).
- Schott (François). 1628. *Histoire de l'Italie* [1627]. Traduit du latin par Claude Malingre. Paris : Claude Collet.
- Sigal (Pierre André) (dir.). 1994. *L'Image du pèlerin au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime*. Actes du colloque international (Rocamadour, 30 septembre - 4 octobre 1993). Gramat : Association des amis de Rocamadour.
- Stückelberg (Ernest). 1905. « Les reliques de saint Imier ». Cité par Fernand de Mély dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, p. 341-346.
- Tursellino (Horatio). 1599. *L'Histoire memorable de Nostre Dame de Lorette*. Paris : Guillaume de la Noue.
- Vaines (Jean-François de). 1774. *Dictionnaire raisonné de diplomatique*. Tome 2. Paris : Lacombe.
- Villette (père). 1708. *Histoire de Notre-Dame de Liesse*. Laon : A. Rennesson.
- Volcyr (Nicolas). 1856. *Histoire et recueil de la triomphante et glorieuse victoire obtenue contre les séduits et abusés Luthériens mécréants du pays d'Alsace...* [1526]. Nancy : Wiener (Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, 2).
- Zanca (Attilio). 1991. « *Il museo votivo* », p. 202-293 in *Materiali del tempo. Grazie, miracoli, arte, storia. Il Santuario della Beata Vergine delle Grazie, presso Mantova* / sous la direction de Giuseppe Papagno. Parme : Astrea Coop.

Notes



1 Parmi cette abondante littérature, citons simplement : Sigal, 1994 ; Boutry *et al.*, 2000 ; Burkardt, 2016 ; Martin, 2016. Sur les objets de piété, nous renvoyons à : Friant, 2009 ; Barruol

& Darnas, 2011 ; Lezowski, 2014.

2 Marrache-Gouraud, 2020 : 26-31 (Ronsard cité p. 27, Duns Scot cité p. 29).

3 Texte disponible sur <https://sensusfidelium.com/apologetics/charles-borromeos-instructions/> (consulté le 19 août 2022). Dans toutes les citations qui suivent, nous respectons l'orthographe originelle et nous traduisons les textes qui ne sont pas en français.

4 Document cité dans *Le Pèlerin* de Notre-Dame de Benoîte-Vaux, 1886 : 69.

5 Pèlerinage décrit dans Bercé, 2011 : 188-189.

6 Nicolas Remy, *Daemonolatriae libri tres*, 1595, cité dans Delcambre, 1948 : 141.

7 Cité dans Mariaux, 2005.

8 *Cérémonial de l'église cathédrale de Metz*, 1697 : 141.

9 *Ibid.* : 183.

10 *Ibid.* : 207.

11 Cité dans Bené, 1991.

12 Pèlerinage décrit dans Bercé, 2011 : 191-193.

13 Cité dans Bercé, 2011 : 119.

14 Cité dans Schott, 1628 : 413.

15 *Ibid.* : 415-416.

16 *Ibid.* : 416-417.

17 *Ibid.* : 415.

18 *Ibid.* : 417.

19 Formule dans Bercé, 2011 : 120.

20 Toutes les citations sont issues des documents recopiés dans Fleury, 1854 : 10-20.

Pour citer cet article

Référence papier

Philippe Martin, « Exposer l'objet religieux dans les pèlerinages, aux xvi^e et xvii^e siècles », *Culture & Musées*, 40 | 2022, 153-182.

Référence électronique

Philippe Martin, « Exposer l'objet religieux dans les pèlerinages, aux xvi^e et xvii^e siècles », *Culture & Musées* [En ligne], 40 | 2022, mis en ligne le 01 décembre 2022, consulté le 11 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/culturemusees/9119> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/culturemusees.9119>

Auteur

Philippe Martin

Université Lumière Lyon 2, Larhra

Philippe Martin est professeur d'histoire à l'université Lumière Lyon 2. Il dirige l'Iserl (Institut supérieur d'études des religions et de la laïcité) et le GIS-Religions du CNRS. C'est un spécialiste de l'histoire des dévotions entre le xvi^e et le xx^e siècle. Il a récemment publié *Rencontres avec le diable. Anthologie d'un personnage obscur* (avec Nicolas Diochon, Éditions du Cerf, 2022) et *Les Religions face aux épidémies : De la peste noire à la Covid-19* (Éditions du Cerf, 2022).

Courriel : [Philippe.Martin\[at\]univ-lyon2.fr](mailto:Philippe.Martin[at]univ-lyon2.fr)

Droits d'auteur

Tous droits réservés

